



Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Ordre des médecins

Les COMMUNIQUÉS de l'ORDRE

Pour la liberté de l'installation, nous soutenons la grève du 28 avril !

A quoi mène l'obstination déraisonnable d'un député.

L'Assemblée nationale vient d'adopter un article de loi visant à soumettre toute nouvelle installation de médecin à une autorisation délivrée par l'Agence Régionale de Santé.

Dans les zones sous-dotées en médecins cette autorisation sera automatique, mais dans tous les autres cas elle sera conditionnée « à la cessation d'activité d'un praticien sur ce territoire ». Cela signifie qu'aucun nouveau médecin ne pourra s'installer dans ces territoires, même si la demande de soins augmente.

Une coercition à l'installation inacceptable.

Pour dire clairement les choses, toutes les professions de santé connaissent aujourd'hui un véritable problème d'attractivité : leur imposer une contrainte supplémentaire revient à prendre un risque, celui d'aggraver une situation déjà très critique.

Vouloir contraindre les médecins à s'installer là où ils ne pourront pas exercer dans des conditions convenables, sans garantie d'un avenir professionnel et personnel satisfaisant, sera immanquablement délétaire.

Pour les médecins, pour la médecine, pour les patients.

Un manque de clairvoyance inexcusable.

Ce n'est pas la liberté d'installation qui est responsable de la pénurie médicale.

Cette pénurie est due, d'abord et avant tout, à ceux qui depuis des décennies ont été incapables de maintenir des services publics corrects dans ces territoires délaissés.

Une telle proposition de loi enverra des messages dont nos parlementaires ne semblent pas évaluer les conséquences.

Et le premier d'entre eux s'adressera, il faut en avoir conscience, à l'ensemble des patients qui croiront à tort pouvoir trouver un médecin traitant plus facilement. Leur désillusion sera à la mesure d'un espoir que l'on aura fait naître en eux.

Une méconnaissance sidérante de notre profession.

Ce texte, s'il doit être adopté, ne fera qu'aggraver la désaffection des étudiants pour un exercice, celui de la médecine générale, devenu trop souvent synonyme de solitude et d'épuisement.

Seuls 14 % des jeunes médecins s'installent en libéral dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme. Avec de telles mesures combien en restera-t-il ?

Les études médicales sont de plus en plus longues et de plus en plus difficiles. Avec cette loi les étudiants en médecine voient s'assombrir encore un peu plus un avenir professionnel pour lequel ils ont consacré dix ans. Nous devons impérativement nous y opposer.

Médecins et internes appellent à un mouvement de grève à partir du 28 avril pour défendre l'accès aux soins et l'avenir de la médecine.

Nous devons les soutenir !

Docteur Marie-Dominique METRAS
Présidente

Docteur Bruno MELLET
Secrétaire Général

Docteur Alain POISSON
Trésorier



Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Ordre des médecins

555 Avenue du Prado - 13008 Marseille

www.conseil13.ordre.medecin.fr

cd.13@ordre.medecin.fr

Tél : 04 96 10 10 20